

Indicateurs de référence agrégés (IRAs)

GOV_ARI_1 Participation citoyenne

Nombre de personnes qui prennent part à la fourniture des services publics, au processus de prise de décision et/ou au processus budgétaire au niveau local, et qui exercent une influence dans ces domaines.

Contribution aux sous-objectifs de la Stratégie Suisse de Coopération Internationale 2025-2028	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Sous-objectif 8:</u> Promouvoir les processus et institutions démocratiques aux niveaux local et national, soutenir les mécanismes de redélocalisation. ➤ <u>Sous-objectif 9:</u> Renforcer et promouvoir les droits de participation et l'égalité des genres (inclusion). ➤ <u>Sous-objectif 10:</u> Promouvoir l'état de droit, la bonne gouvernance et la séparation des pouvoirs.
Contribution à l'Agenda 2030 : cible ODD	<u>Cible ODD 16.7</u> : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
Définition (description, spécification, qualification)	<p>Le nombre de personnes fait référence à toutes les personnes vivant dans une zone donnée dont l'unité administrative ou politique respective est responsable (y compris les personnes sans statut officiel ou reconnu).</p> <p>Le vocable «personne» se rapporte au concept de citoyen (jouissant de droits et de responsabilités) et recouvre tous les individus, <u>quels que soient</u> leur âge, leur sexe, leur identité, leur affiliation ou la reconnaissance/le caractère officiel de leur statut.</p> <p>Le fait de prendre part et d'exercer une influence fait référence à l'engagement actif et significatif dans des affaires publiques qui constituent un sujet de préoccupation pour les citoyens. Cela implique 1) de participer aux consultations publiques et de veiller à ce que les opinions et intérêts exprimés soient entendus par les autorités, ou 2) de soumettre des demandes spécifiques aux autorités, ou 3) de s'engager par d'autres moyens et canaux, comme les réseaux sociaux. Le fait d'«exercer une influence» désigne une «participation significative», c'est-à-dire une participation qui implique une forme de réaction qui ne reste pas sans réponse (quelle que soit la position adoptée, positive ou négative).</p> <p>Les activités de développement, prises de décisions et processus budgétaires font référence à toutes les formes de planification et de décision en lien avec les affaires publiques, à la fourniture de services et les budgets qui constituent un sujet de préoccupation pour les citoyens.</p> <p>Le terme localités fait référence à l'unité administrative ou politique.</p>
Unité de mesure	Nombre de personnes
Ventilation (par sexe, groupe d'âge, groupe ethnique ou autre critère d'identité du principe NLPC : « Ne Laisser Personne de Côté »)	Genre, groupes exclus et vulnérables (m/f) : (a + b + c + d) <ul style="list-style-type: none"> a. Personnes de sexe féminin ciblées NLPC b. Personnes de sexe féminin non ciblées NLPC ou inconnues c. Personnes de sexe masculin ciblées NLPC d. Personnes de sexe masculin non ciblées NLPC ou inconnues
Source des données	Fiches techniques et rapports annuels de projet. En outre : <ul style="list-style-type: none"> - si elles sont disponibles, les études locales de satisfaction des citoyens concernant les services fournis par les autorités peuvent compléter les données de la DDC sur la participation des citoyens; et

	<ul style="list-style-type: none"> - les données sur le nombre d'autorités locales mettant en œuvre des processus participatifs peuvent compléter les données de la DDC sur la participation des citoyens.
Logique	<p>Cet indicateur mesure l'étendue et le champ d'application de la participation citoyenne. La participation significative et éclairée des citoyens – hommes et femmes, groupes exclus et vulnérables (f/h) – dans la prise de décision est un principe clé de la gouvernance inclusive et transversale.</p> <p>À cet effet, la DDC collabore à la fois avec les détenteurs d'obligations et les titulaires de droits. Il s'agit <i>d'un côté</i>, d'apporter un soutien aux institutions pour renforcer les systèmes efficaces et réactifs de fourniture de services et de fonctions essentielles ; et <i>de l'autre</i>, de permettre aux femmes et aux hommes de tous les secteurs de la société, en tant que citoyens éclairés, de prendre part et d'exercer une influence sur la prise de décision se rapportant aux affaires publiques locales, tout en demandant des comptes aux autorités responsables. Cet IRA mesure l'<i>«autre face»</i> de l'autonomisation.</p> <p><u>Théorie du changement :</u></p> <p>S'il est permis aux personnes (femmes, hommes, groupes vulnérables) 1) de prendre part et d'exercer une influence sur la prise de décision concernant la conduite des affaires publiques et des services de base dans leurs localités et 2) de réclamer des comptes aux autorités responsables,</p> <p>alors les services et les décisions sont réactifs et correspondent aux besoins et demandes réels de la population, renforcent la confiance entre citoyens et autorités, réduisent les risques de corruption et la gouvernance devient plus inclusive,</p> <p>parce que les autorités (détenteurs d'obligations) connaissent mieux les attentes des personnes (en tant que titulaires de droits), et parce que les citoyens sentent que leurs préoccupations sont convenablement prises en considération, ce qui renforce la responsabilité et la confiance mutuelles.</p> <p>Il est donc important que des activités encourageant la participation citoyenne tiennent compte des priorités et préoccupations des divers groupes de population et consentent un effort supplémentaire d'inclusion des femmes et des hommes défavorisés (autonomisation). Celles-ci peuvent comprendre des mesures de sensibilisation et d'information, créant un environnement propice à la participation aux réunions publiques, à des compétences de leadership renforçant suffisamment la confiance en soi pour pouvoir s'exprimer en public, et à l'intégration d'activités et de budgets ciblés dans les plans de développement.</p>
Responsabilité thématique	Conseiller/Conseillère Senior pour la Gouvernance

Indicateurs de référence agrégés (IRAs)	
GOV_ARI_2 Ressources budgétaires des autorités locales	
Nombre d'autorités locales soutenues qui ont bénéficié de ressources budgétaires augmentées.	
Contribution au sous-objectif de la Stratégie Suisse de Coopération Internationale 2025-2028	<u>Sous-objectif 10:</u> Promouvoir l'état de droit, la bonne gouvernance et la séparation des pouvoirs.
Contribution à l'Agenda 2030 : cible ODD	<u>Cible ODD 16.6</u> : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
Définition (description, précision, qualification)	<p>Les autorités locales désignent les organismes administratifs et politiques (détenteurs d'obligations) soutenus par la DDC sur un territoire sous-national donné (c'est-à-dire municipalité, district, région, etc.)</p> <p>L'augmentation des ressources budgétaires fait référence à la disponibilité d'un volume accru de ressources et de capacités financières permettant d'inscrire au budget la fourniture de services publics aux citoyens.</p> <p>Les plans de transfert fiscal sont des ressources budgétaires fournies par d'autres niveaux gouvernementaux (central, région, district, autre). Un mécanisme fondé sur des règles et des formules implique un transfert légal, régulier et prévisible (souvent annuel) sur lequel les autorités locales peuvent compter. Cet indicateur fournit donc également des informations sur le fonctionnement de la coordination verticale et des systèmes entre les différents niveaux gouvernementaux (municipal, district, régional, central).</p> <p>Les impôts locaux font référence aux ressources budgétaires provenant des recettes fiscales locales (impôt sur le revenu, taxes foncières, commissions, etc.)</p>
Unité de mesure	<i>Nombre d'autorités locales qui bénéficient d'un soutien et ont vu leurs ressources budgétaires augmenter</i>
Ventilation (par sexe, groupe d'âge, groupe ethnique ou autre critère d'identité du principe NLPC: « Ne Laisser Personne de Côté »)	<p>(a + b + c + d)</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Autorités locales soutenues ayant bénéficié de ressources budgétaires accrues et plus prévisibles du fait de systèmes de transfert fiscal basés sur des formules et des règles b. Autorités locales soutenues ayant bénéficié de ressources budgétaires accrues du fait de recettes fiscales locales c. Autorités locales soutenues ayant bénéficié de ressources budgétaires accrues pour ces deux raisons (a et b) d. Autorités locales soutenues ayant bénéficié de ressources budgétaires accrues provenant d'autres sources
Source des données	Fiches techniques et rapports annuels de projet
Logique	<p>Cet indicateur de référence agrégé (IRA) mesure la base de ressources financières des gouvernements locaux pour l'accomplissement de missions publiques (services) et d'activités de développement.</p> <p>La DDC travaille à la fois avec les détenteurs d'obligations et les titulaires de droits. Il s'agit <i>d'un côté</i>, d'apporter un soutien aux institutions pour renforcer les systèmes efficaces et réactifs de fourniture de services et de fonctions essentielles et, <i>de l'autre</i>, de permettre aux femmes et aux hommes de tous les secteurs de la société, en tant que citoyens éclairés, de prendre part et d'exercer une influence sur la prise de décision se rapportant aux affaires</p>

	<p>publiques locales, tout en demandant des comptes aux autorités responsables. Cet IRA mesure la première facette, c'est-à-dire l'efficacité et les moyens des autorités gouvernementales locales en tant que détentrices d'obligations.</p> <p>Pour que les gouvernements locaux obtiennent une base de ressources financières plus solide pour fournir des services à tous les citoyens, la DDC soutient 1) la mise en place de transferts fiscaux prévisibles, transparents et adéquats aux gouvernements locaux en vue d'optimiser leur souveraineté fiscale, et 2) les capacités des gouvernements sub-nationaux à évaluer et à lever des impôts locaux, ainsi qu'à mobiliser des investissements privés pour élargir l'assiette fiscale.</p> <p><u>Théorie du changement :</u></p> <p><i>Si</i> les gouvernements locaux augmentent et consolident leur base de ressources financières (par des systèmes de transfert fiscal ou une augmentation des recettes fiscales et des investissements privés),</p> <p><i>alors</i> la capacité des gouvernements locaux à fournir des services efficaces demandés par les citoyens augmente,</p> <p><i>parce que</i> les autorités locales comprennent mieux les besoins des citoyens (proximité) et disposent de davantage de moyens pour répondre efficacement et satisfaire à leurs obligations</p>
Responsabilité thématique	Conseiller/Conseillère Senior pour la Gouvernance

Indicateurs de référence agrégés (IRAs)

GOV_ARI_3 Digitalisation des services publics

Nombre de services publics digitalisés et utilisés par la population.

Contribution aux sous-objectifs de la Stratégie Suisse de Coopération Internationale 2025-2028	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Sous-objectif 8:</u> Promouvoir les processus et institutions démocratiques aux niveaux local et national, soutenir les mécanismes de redélocalisation. ➤ <u>Sous-objectif 9:</u> Renforcer et promouvoir les droits de participation et l'égalité des genres (inclusion). ➤ <u>Sous-objectif 10:</u> Promouvoir l'état de droit, la bonne gouvernance et la séparation des pouvoirs.
Contribution à l'Agenda 2030 : cible ODD	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Cible ODD 16.5:</u> Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes. ➤ <u>Cible ODD 16.6:</u> Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. ➤ <u>Cible ODD 16.7:</u> Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions. ➤ <u>Cible ODD 16.9:</u> D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances. ➤ <u>Cible ODD 16.10:</u> Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.
Définition (description, spécification, qualification)	<p>Le nombre de services digitalisés fait référence à un service accessible de manière non physique, que ce soit par une application (app), une plateforme sur Internet, une base de données, un réseau social ou autres. Il est possible que certains services digitalisés utilisent l'Intelligence Artificielle (IA).</p> <p>Utilisés par la population fait référence au fait qu'il ne suffit pas qu'un service existe, mais qu'il soit également utilisé. Pour des raisons de faisabilité du traçage de l'indicateur, souvent difficile dans les contextes où la DDC travaille, il est obligatoire de désagréger l'indicateur par sexe, groupe d'âge, groupe ethnique ou autre critère du principe NLPC (« <i>Ne Laisser Personne de Côté</i> »). Si ce genre d'informations additionnelles sont disponibles sans gros investissement supplémentaire, il est recommandé de les rapporter également.</p> <p>Il suffit donc de dénombrer les services, en s'assurant qu'ils existent et soient utilisés.</p>
Unité de mesure	Nombre de services publics digitalisés
Ventilation (par sexe, groupe d'âge, groupe ethnique ou autre critère d'identité du principe NLPC : « <i>Ne Laisser Personne de Côté</i> »)	a. Nombre de services publics digitalisés et utilisés par la population.
Source des données	Fiches techniques des projets Rapports annuels de projet Application (app), plateforme sur Internet, base de données, réseau social, etc. Statistiques d'utilisation Enquêtes de satisfaction

Logique	<p>Cet indicateur de référence agrégé (IRA) mesure le nombre de services publics digitalisés via un soutien de la DDC et utilisés par la population,</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>non seulement concernant les services sociaux, politiques et sécuritaires de base de l'Etat.</u> Par exemple : registre d'état civil, passeports et cartes d'identité, registres des naissance/mariage/décès, registre foncier, registre des poursuites et faillites, archives, système de paiement des salaire des fonctionnaires, votes/pétitions ou consultations en ligne ; ✓ <u>mais aussi dans d'autres secteurs</u>, car la digitalisation des services publics est par nature également de la gouvernance transversale. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - dans les systèmes alimentaires: p. ex. traçabilité des denrées alimentaires / distribution de nourriture - la santé : p. ex. télémédecine / dossier médical du patient / liste des vaccins - le changement climatique/réduction des risques de catastrophes/environnement, p. ex. services météorologiques / banque de données connectée à l'évolution des tremblements de terre / système de gestion des déchets - l'eau, p. ex. gestion des flux des barrages / paiement du débit d'eau - l'éducation, p. ex. formations en ligne / app éducatives - l'économie, p. ex. registre des entreprises - et/ou la migration, p. ex. registre des entrées et sortie / cartes interactives des flux migratoires. <p><u>Théorie du changement :</u></p> <p><i>Si</i> des services publics digitalisés sont systématiquement intégrés dans les actions de l'Etat à tous les niveaux basés sur un cadre légal qui le permet et qui respecte les droits humains, <i>si</i> les technologies sont disponibles et accessibles, <i>si</i> les autorités sub-nationalles, nationales et/ou régionales sont équipées d'e-solutions et des compétences requises, <i>si</i> la population est informée/éduquée sur les services digitalisés et a la possibilité de les utiliser, d'y contribuer et/ou de soumettre des corrections/ajustements,</p> <p><i>alors</i> les risques de corruption peuvent être réduits, la gouvernance peut être plus efficiente, rapide/efficace, transparente et participative,</p> <p><i>parce que</i> des services publics digitalisés suppriment des intermédiaires à risque de corruption, l'accessibilité aux services est quasi instantanée, les coûts et délai de délivrance sont réduits, les autorités disposent d'une bases de données permettant une meilleure planification/prise de décision, et parce que la population a des options supplémentaires de participer à l'amélioration des services et de demander des comptes, ce qui améliore leur satisfaction vis-à-vis de services publics rapides et efficaces.</p>
Responsabilité thématique	Conseiller/Conseillère Senior pour la Gouvernance

Indicateurs de référence thématiques (IRTs)	
GOV_TRI_1 Représentation démocratique	
Pourcentage de personnes en âge de voter qui sont satisfaites de leur parlement ou d'autres instances politiques représentatives.	
Contribution aux sous-objectifs de la Stratégie Suisse de Coopération Internationale 2025-2028	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Sous-objectif 8:</u> Promouvoir les processus et institutions démocratiques aux niveaux local et national, soutenir les mécanismes de redevabilité. ➤ <u>Sous-objectif 9:</u> Renforcer et promouvoir les droits de participation et l'égalité des genre (inclusion). ➤ <u>Sous-objectif 10:</u> Promouvoir l'état de droit, la bonne gouvernance et la séparation des pouvoirs.
Contribution à l'Agenda 2030 : cible ODD	Cible 16.6: Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.
Définition (description, spécification, qualification)	<p>Le pourcentage de personnes fait référence aux personnes en âge de voter vivant dans une unité administrative donnée dans laquelle une instance parlementaire ou politiquement représentative est soutenue par la DDC est en place.</p> <p>Les autres instances politiques représentatives font référence à d'autres entités qui représentent <u>politiquement</u> les personnes en âge de voter. Selon les contextes, il peut s'agir par exemple de conseils locaux, d'entités/assemblées représentatives informelles mais influentes politiquement, etc.</p> <p>La satisfaction décrit comment les personnes en âge de voter perçoivent et évaluent de manière subjective 1) la qualité des fonctions législative, de surveillance et de représentation assurées par les parlements et/ou autres instances politiques représentatives bénéficiant d'un soutien (que ce soit au niveau local, régional ou national) et 2) le fait que le travail du parlement et/ou des autres instances politiques représentatives représente leurs intérêts et est inclusif (envers les femmes et les groupes défavorisés).</p>
Unité de mesure	Pourcentage
Ventilation (par sexe, groupe d'âge, groupe ethnique ou autre critère d'identité du principe NLPC: « <i>Ne Laisser Personne de Côté</i> »)	<p>Genre, groupes exclus et vulnérables (m/f) : $(a+b+c+d)/(e)*100$</p> <p>a) Nombre de personnes de sexe féminin ciblées NLPC se déclarant satisfaites</p> <p>b) Nombre de personnes de sexe féminin non ciblées NLPC ou inconnues se déclarant satisfaites</p> <p>c) Nombre de personnes de sexe masculin ciblées NLPC se déclarant satisfaites</p> <p>d) Nombre de personnes de sexe masculin non ciblées NLPC ou inconnues se déclarant satisfaites</p> <p>e) Nombre total de personnes interrogées en âge de voter.</p>
Source des données	<p>Enquêtes de satisfaction dans les régions d'intervention</p> <p>Rapports annuels</p>
Logique	<p>Cet indicateur de référence thématique (IRT) décrit un ensemble relativement large de programmes de gouvernance démocratique comprenant l'assistance électorale, le renforcement des parlements et/ou d'autres instances politiques représentatives, et le travail de gouvernance locale impliquant les citoyens auprès des parlements ou conseils locaux.</p> <p>La DDC contribue à l'établissement d'institutions et de processus</p>

	<p>démocratiques efficaces et responsables en encourageant la transparence et l'équité des élections, ainsi que l'efficacité et la redevabilité des parlements et/ou autres instances politiques représentatives des personnes en âge de voter. Elle accorde par conséquent la priorité aux institutions et fonctions représentatives de la gouvernance démocratique.</p> <p><u>Théorie du changement</u></p> <p><i>Si</i> les personnes en âge de voter sont satisfaites de leurs parlements et/ou autres instances politiques représentatives,</p> <p><i>alors</i> les parlements et/ou autres instances politiques représentatives sont plus susceptibles d'être des institutions (formelles ou informelles) étatiques légitimes, capables d'établir un équilibre entre le pouvoir exécutif et le travail parlementaire/représentatif (fonctions législative, de surveillance et de représentation), et les résultats politiques respectifs sont plus susceptibles d'être inclusifs et favorables aux pauvres,</p> <p><i>parce que</i> les membres des parlements et/ou autres instances politiques représentatives sont perçus comme étant élus dans le cadre d'un processus équitable, et qu'ils assument de manière inclusive, en exerçant leurs fonctions, un rôle d'arbitrage entre les différents intérêts.</p>
Responsabilité thématique	Conseiller/Conseillère Senior pour la Gouvernance

Indicateurs de référence thématiques (IRTs)	
GOV_TRI_2 Participation démocratique et accès à l'information Pourcentage de personnes qui pensent être mieux habilitées à faire entendre leur voix grâce à des initiatives de la société civile et/ou des médias d'intérêt public.	
Contribution aux sous-objectifs de la Stratégie Suisse de Coopération Internationale 2025-2028	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Sous-objectif 8:</u> Promouvoir les processus et institutions démocratiques aux niveaux local et national, soutenir les mécanismes de redevabilité. ➤ <u>Sous-objectif 9:</u> Renforcer et promouvoir les droits de participation et l'égalité des genre (inclusion). ➤ <u>Sous-objectif 10:</u> Promouvoir l'état de droit, la bonne gouvernance et la séparation des pouvoirs.
Contribution à l'Agenda 2030 : cible ODD	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Cible 16.7:</u> Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions. ➤ <u>Cible 16.10:</u> Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.
Définition (description, spécification, qualification)	<p>Le pourcentage de personnes fait référence aux personnes vivant dans une région donnée où les organisations de la société civile et les médias bénéficiant d'un soutien de la DDC sont actifs.</p> <p>Les initiatives de la société civile bénéficiant d'un soutien se rapportent aux revendications, aux activités de plaidoyer et aux campagnes de toute entité privée à but non lucratif organisée au niveau local, national ou international pour poursuivre des objectifs et des idéaux communs qui reposent sur une approche basée sur les droits humains (ABDH).</p> <p>Les médias d'intérêt public bénéficiant d'un soutien se rapportent aux médias audiovisuels (presse, radio, télévision, médias en ligne, apps, réseaux sociaux) qui 1) produisent et diffusent des informations fidèles à la réalité, complètes et intelligibles sur les événements dans un contexte qui leur confère tout leur sens et qui 2) donnent la parole aux différentes composantes de la société, en publiant leurs opinions et positions.</p> <p>L'expression être mieux habilité à faire entendre sa voix implique cumulativement que:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ les personnes ont accès à l'information dans leur propre langue et connaissent les faits pertinents sur les questions sociales, politiques et économiques dans leur région, ➤ les personnes soient exposées à une pluralité d'opinions, y compris des points de vue et des prises de position contradictoires, ➤ les personnes aient la capacité à participer et à exprimer des opinions dans le débat public ou dans les processus publics de prise de décision. Ceci suppose 1) d'assister à des consultations publiques et de communiquer ses opinions et ses intérêts aux autorités, et/ou 2) d'adresser des demandes spécifiques aux autorités et/ou 3) de s'impliquer par d'autres canaux, y compris les médias traditionnels et sociaux. <p>Facultatif : faire la distinction entre 1) le pourcentage de personnes qui pensent être mieux habilitées à faire entendre leur voix grâce à des initiatives de la société civile et 2) le pourcentage de personnes qui pensent être mieux habilitées à faire entendre leur voix grâce à des médias d'intérêt public.</p>
Unité de mesure	Pourcentage

Ventilation (par sexe, groupe d'âge, groupe ethnique ou autre critère d'identité du principe NLPC : « Ne Laisser Personne de Côté »)	<p>Genre, groupes exclus et vulnérables (m/f) : $(a+b+c+d)/e * 100$</p> <p>a) Nombre de personnes de sexe féminin interrogées, ciblées NLPC, qui pensent être mieux habilitées à faire entendre leur voix.</p> <p>b) Nombre de personnes de sexe féminin interrogées, non ciblées NLPC ou inconnues, qui pensent être mieux habilitées à faire entendre leur voix.</p> <p>c) Nombre de personnes de sexe masculin interrogées, ciblées NLPC, qui pensent être mieux habilitées à faire entendre leur voix.</p> <p>d) Nombre de personnes de sexe masculin interrogées, non ciblées NLPC ou inconnues, qui pensent être mieux habilitées à faire entendre leur voix.</p> <p>e) Nombre total de personnes interrogées.</p>
Source des données	Enquêtes sur la perception dans les régions d'intervention Rapports annuels
Logique	<p>Cet indicateur de référence thématique (IRT) mesure la perception qu'ont les personnes de leur accès à une information de qualité et de leur capacité à exprimer leurs opinions et préoccupations. Certains types de projets, tels que ceux qui visent le soutien aux médias, l'autonomisation de la société civile ou l'éducation civique, peuvent avoir un effet supplémentaire en termes de résultats dans les régions d'intervention.</p> <p>La DDC contribue à la demande d'institutions et de processus démocratiques réactifs et responsables en renforçant la société civile et les médias d'intérêt public. Cet indicateur est complémentaire à l'indicateur GOV_TRI_1 sur la gouvernance démocratique, axé sur la représentation (élections et parlements ou autres instances politiques représentatives), mais il est également étroitement lié à l'indicateur GOV_ARI_1 sur la participation des citoyens.</p> <p>Il évalue « le sentiment personnel d'avoir son mot à dire sur l'action du gouvernement » (OCDE). Il porte sur les libertés fondamentales de participer à la société, de se faire entendre dans l'élaboration des politiques et d'exprimer sans crainte son désaccord. Pouvoir se faire entendre en politique permet d'influencer les politiques publiques, garantit la redevabilité des agents et des institutions publics, révèle les besoins des personnes et ce à quoi elles donnent de la valeur, et attire l'attention sur les carences importantes. Avoir son mot à dire en politique réduit également le potentiel de conflits et améliore les perspectives de parvenir à un consensus sur des questions clés, avec des retombées positives en termes d'efficacité économique, d'équité sociale et d'inclusion dans la vie publique. (fiche de métadonnées relatives à l'indicateur ODD 16.7.2.).</p> <p><u>Théorie du changement</u></p> <p>Si les médias produisent des contenus d'intérêt public, les diffusent auprès d'un large public et proposent des plateformes pour un débat ouvert, et si les initiatives de la société civile proposent des plateformes pour l'engagement et le plaidoyer basées sur l'analyse des politiques et la consultation de toutes les personnes concernées,</p> <p>alors les personnes sont mieux informées, expriment leurs opinions et préoccupations, et participent de manière significative à la prise de décision, tandis que les autorités et les décideurs se montrent plus responsables et plus réactifs,</p> <p>parce que les personnes sont mieux à même de se forger une opinion éclairée en tenant compte des différents points de vue et intérêts et parce qu' une transparence accrue garantit la réactivité et la redevabilité des agents et des institutions publics.</p>
Responsabilité thématique	Conseiller/Conseillère Senior pour la Gouvernance

Indicateurs de référence thématiques (IRTs)	
GOV_TRI_4 Surveillance publique et redevabilité	
Pourcentage de mesures correctives prises, en relation au nombre total de rapports déposés par des organes publics de surveillance bénéficiant d'un soutien, concernant la performance ou le contrôle des autorités gouvernementales.	
Contribution aux sous-objectifs de la Stratégie Suisse de Coopération Internationale 2025-2028	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Sous-objectif 8:</u> Promouvoir les processus et institutions démocratiques aux niveaux local et national, soutenir les mécanismes de redevabilité. ➤ <u>Sous-objectif 10:</u> Promouvoir l'état de droit, la bonne gouvernance et la séparation des pouvoirs.
Contribution à l'Agenda 2030 : cible ODD	Cible ODD 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.
Définition (description, spécification, qualification)	<p>Les mesures correctives prises désignent les actions entreprises, notamment les changements pratiques et de procédures, l'adaptation de réglementations, la demande de justifications en cas d'irrégularités, ou encore la prise de sanctions, le dépôt de plainte ou la poursuite d'actions illégales.</p> <p>Le nombre de rapports déposés désigne les rapports, enquêtes, auditions, audiences et autres enquêtes qui ont été déposés par les organes publics de surveillance soutenus par la DDC.</p> <p>Les organes publics de surveillance bénéficiant d'un soutien sont les différents organes ayant une fonction et un mandat de contrôle à différents niveaux des gouvernements et de l'administration, à savoir les commissions parlementaires, les auditeurs, les médiateurs, les commissions nationales indépendantes des droits humains et d'autres institutions indépendantes.</p> <p>L'évaluation de la performance désigne l'examen et/ou l'évaluation réguliers (ou demandés à titre exceptionnel sur la base de préoccupations et d'allégations) du travail réalisé par les administrations et autres organes publics (en termes d'efficacité et d'efficience).</p> <p>Le contrôle des autorités gouvernementales désigne l'examen et/ou l'évaluation régulier (ou demandé à titre exceptionnel sur la base de préoccupations et d'allégations) des autorités gouvernementales à différents niveaux pour ce qui concerne le respect de l'état de droit par ces institutions et l'accomplissement de leur mandat.</p>
Unité de mesure	Pourcentage
Ventilation (par sexe, groupe d'âge, groupe ethnique ou autre critère d'identité du principe NLPC : « Ne Laisser Personne de Côté »)	$(a/b)*100$ <ol style="list-style-type: none"> Nombre de mesures correctives prises Nombre total de rapports déposés par les organismes publics de contrôle bénéficiant d'un soutien
Source des données	<p>Fiches de projet et rapports annuels</p> <p>Rapports gouvernementaux, si disponibles</p>
Logique	<p>Cet indicateur de référence thématique (IRT) reflète un large éventail de programmes et de composantes relatives à la gouvernance qui visent à renforcer la redevabilité et la légitimité des institutions publiques en renforçant les capacités des organismes de surveillance à différents niveaux.</p> <p>La notion de redevabilité est fondée sur la relation entre les détenteurs d'obligations/de pouvoir et ceux qui leur réclament des comptes, les détenteurs de droits. La redevabilité, qui est l'un des principes transversaux de bonne</p>

	<p>gouvernance, est une condition essentielle pour des institutions efficaces et transparentes qui rendent compte de leur action. Les institutions auxquelles les citoyennes et citoyens, d'autres États ou des organes indépendants réclament des comptes, sont plus réactives et ont plus de légitimité. Les mécanismes de surveillance et de redevabilité qui fonctionnent incitent les détenteurs de d'obligations/de pouvoir à agir dans l'intérêt du public.</p> <p>La redevabilité recouvre trois dimensions : information, capacité à rendre des comptes et force obligatoire. Les rapports de responsabilité peuvent prendre différentes formes et directions. Les formes horizontales impliquent différentes institutions étatiques indépendantes les unes des autres qui font partie d'un système d'équilibres subtils. Les formes verticales impliquent des relations de pouvoir hiérarchiques, telles que celles entre les citoyens et les autorités gouvernementales. Le présent indicateur est axé sur la redevabilité horizontale et la surveillance publique. Les rapports de responsabilité verticaux sont l'objet de l'indicateur GOV_TRI_2 sur la gouvernance démocratique, axé sur la société civile et les médias indépendants.</p> <p><u>Théorie du changement</u></p> <p>Si des mesures correctives sont prises sur la base de rapports qui rendent compte de la performance des institutions publiques et/ou du contrôle exercé par les autorités gouvernementales,</p> <p>alors l'efficacité, la redevabilité et la transparence des institutions publiques sont renforcées et la performance des institutions ainsi que les services qu'elles fournissent sont davantage axés sur l'intérêt du public,</p> <p>parce que les organismes de surveillance publics ont les capacités techniques pour effectuer les contrôles, et la légitimité pour imposer des mesures correctives et des sanctions.</p>
Responsabilité thématique	Conseiller/Conseillère Senior pour la Gouvernance

Indicateurs de référence thématiques (IRTs)	
GOV_TRI_5 Lutte contre la corruption	
Pourcentage de personnes ayant, au moins une fois, eu affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a réclamé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents (indicateur 16.5.1 des ODD)	
Contribution aux sous-objectifs de la Stratégie Suisse de Coopération Internationale 2025-2028	<p><u>Sous-objectif 10:</u> Promouvoir l'état de droit, la bonne gouvernance et la séparation des pouvoirs.</p>
Contribution à l'Agenda 2030: cible ODD	<p><u>Cible ODD 16.5:</u> Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes</p>
Définition (description, spécification, qualification)	<p>Le terme personnes recouvre toutes les personnes vivant dans la zone d'intervention qui ont des interactions avec des services publics.</p> <p>L'expression ayant, au moins une fois, eu affaire à un agent public fait référence à l'interaction des personnes avec les agents publics (ou fonctionnaires). Les termes « agents publics » ou « fonctionnaires » désignent les personnes exerçant une fonction législative, exécutive, administrative ou judiciaire. Ils incluent le personnel travaillant dans les services publics, notamment dans la santé, l'enseignement et les services communautaires, ou les agents publics travaillant dans des services administratifs publics tels que des services d'état civil ou des services fiscaux.</p> <p>L'expression agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a réclamé un pot-de-vin fait référence aux personnes qui ont versé à un agent public - ou ont été requis de le faire par lui - une somme d'argent, un cadeau ou toute autre faveur, afin de 1) bénéficier du service auquel elles ont droit, et/ou 2) de bénéficier d'un traitement spécial (avantage indu).</p> <p>Le pot-de-vin est défini comme « le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder à un agent public (...) ou le fait pour cet agent de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage indu, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles ». (fiche de métadonnées relatives à l'indicateur ODD 16.5.1.)</p> <p>À noter : cet indicateur peut être utilisé en complément d'autres indicateurs liés à la corruption:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Résultats du programme: nombre de cas de corruption signalés, <u>ou</u> d'enquêtes <u>ou</u> d'affaires de corruption ayant donné lieu à des poursuites (y compris les cas de flux financiers illicites). b) Contexte propre au pays: indice (Transparency International) de perception de la corruption par pays.
Unité de mesure	Pourcentage
Ventilation (par sexe, groupe d'âge, groupe ethnique ou autre critère d'identité du principe NLPC : « Ne Laisser Personne de Côté »)	<p>Genre, groupes exclus et vulnérables (m/f) : $(a+b+c+d)/(e)*100$</p> <p>a) Nombre de personnes de sexe féminin ciblées NLPC ayant été affectées par et impliquées dans des actes de corruption au cours des 12 derniers mois.</p> <p>b) Nombre de personnes de sexe féminin non ciblées NLPC ou inconnues ayant été affectées par et impliquées dans des actes de corruption au cours des 12 derniers mois.</p> <p>c) Nombre de personnes de sexe masculin ciblées NLPC ayant été affectés par et impliqués dans des actes de corruption au cours des 12 derniers mois.</p> <p>d) Nombre de personnes de sexe masculin non ciblées NLPC ou inconnues ayant été affectés par et impliqués dans des actes de corruption au cours des 12 derniers mois.</p>

	<p>12 derniers mois.</p> <p>e) Nombre total de personnes interrogées ayant eu au moins un contact avec un agent public au cours des 12 derniers mois.</p>
Source des données	<p>Enquêtes menées dans le cadre de projets</p> <p>Rapports annuels</p> <p>Rapports gouvernementaux (s'il en existe, p. ex. rapports émanant de services anticorruption) dans le domaine des interventions de la DDC</p> <p>Indice de perception de la corruption de Transparency International, fondé sur des données par pays</p>
Logique	<p>Cet indicateur de référence thématique (IRT) rend compte de ce que l'on appelle souvent la « corruption administrative », c'est-à-dire le type de corruption qui touche les citoyen-ne-s dans leurs relations avec les administrations publiques et/ou les agents publics.</p> <p>La corruption est l'antonyme de l'égalité d'accès aux services publics et du bon fonctionnement de l'économie. En tant que telle, elle a un impact négatif sur la répartition équitable des ressources et des possibilités de développement. En outre, la corruption érode la confiance du public dans les autorités et l'état de droit. Lorsque la corruption administrative devient une expérience récurrente pour de larges pans de la population et des entreprises, ses effets ont un impact négatif durable sur l'état de droit, les processus démocratiques et la justice. En permettant de mesurer directement l'expérience des pots-de-vin, cet indicateur fournit une mesure objective de la corruption, un critère pour suivre les progrès accomplis dans la lutte contre la corruption (<i>fiche de métadonnées relatives à l'indicateur ODD 16.5.1</i>).</p> <p><u>Théorie du changement</u></p> <p>Si les gens ne se voient pas demander de pots-de-vin pour bénéficier du service public qu'ils ont demandé, ou ne proposent pas de pot-de-vin pour bénéficier d'un traitement spécial ou d'un avantage indu,</p> <p>alors l'accès aux services et aux ressources est plus égalitaire, plus équitable et plus inclusif, et les gens ont ou acquièrent une plus grande confiance dans les autorités publiques et les services qu'elles fournissent, l'état de droit et les processus démocratiques,</p> <p>parce que les pots-de-vin et la corruption ne sont pas considérés comme un moyen acceptable ou efficace d'accéder aux services et aux ressources, ou d'influencer la prise de décision.</p>
Responsabilité thématique	Conseiller/Conseillère Senior pour la Gouvernance

Indicateurs de référence thématiques (IRTs)

GOV_TRI_6 Influence sur les politiques

Nombre de lois et/ou politiques soutenues à tous les niveaux, élaborées de manière participative et adoptées.

Contribution aux sous-objectifs de la Stratégie Suisse de Coopération Internationale 2025-2028	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Sous-objectif 8:</u> Promouvoir les processus et institutions démocratiques aux niveaux local et national, soutenir les mécanismes de redevabilité. ➤ <u>Sous-objectif 9:</u> Renforcer et promouvoir les droits de participation et l'égalité des genre (inclusion). ➤ <u>Sous-objectif 10:</u> Promouvoir l'état de droit, la bonne gouvernance et la séparation des pouvoirs.
Contribution à l'Agenda 2030: cible ODD	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Cible ODD 16.7:</u> Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions. ➤ <u>Cible ODD 16.B:</u> Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.
Définition (description, spécification, qualification)	<p>Le terme de lois et/ou politiques soutenues réfère aux lois, principes et règles d'un Etat dont l'élaboration est soutenue par la DDC, soit financièrement, soit via le dialogue politique et/ou un plaidoyer de la DDC et/ou ses partenaires, ou encore d'autres manières.</p> <p>A tous les niveaux implique que l'indicateur compte à la fois les lois et/ou politiques au niveau national, mais aussi aux niveau sub-national et/ou régional, voire même continental ou mondial.</p> <p>De manière participative indique que le processus d'élaboration et d'adoption de ces lois et/ou politiques ait donné au moins une possibilité raisonnable aux citoyen-ne-s de pouvoir s'exprimer, d'y contribuer et/ou d'y objecter.</p> <p>Adoptées implique que ces lois et/ou politiques aient été approuvées selon les règles d'approbation de l'autorité qui le fait. L'indicateur ne comprend donc pas les lois et/ou politiques élaboré-e-s qui n'ont pas encore été adoptées, quand bien même le processus ait été participatif et/ou ait engagé beaucoup de ressources de la DDC.</p>
Unité de mesure	Nombre de lois et/ou politiques soutenues
Ventilation (par sexe, groupe d'âge, groupe ethnique ou autre critère d'identité du principe NLPC: « Ne Laisser Personne de Côté »)	<p>a. Nombre de lois et/ou politiques soutenues.</p>
Source des données	<p>Rapports annuels</p> <p>Lois et/ou politiques adoptées</p> <p>Communications/media</p> <p>Processus participatifs/plaidoyers documentés</p>
Logique	<p>Cet indicateur de référence thématique (IRT) complète l'indicateur de référence agrégé (IRA) « GOV_ARI_1 », qui mesure la participation. L'IRT « GOV_TRI_3 » mesure lui le niveau de résultat en reflétant les politiques participatives adoptées.</p> <p>Les résultats à rapporter selon cet indicateur ne visent pas que ceux de projets</p>

	<p>de gouvernance principale/directe, mais aussi ceux d'autres secteurs (par exemple en systèmes alimentaires, santé, changement climatique/réduction des risques de catastrophes/environnement, eau, éducation, économie et/ou migration). Ceci pour autant que ces résultats ne soient pas déjà rapportés par un IRA ou IRT concernant ces secteurs (éviter un double rapportage), et pour autant que les lois et/ou politiques adoptées dans ces secteurs aient été soutenues par la DDC et ait été élaborées de manière participative.</p> <p>En effet, dans presque tous les autres thèmes/secteurs, la DDC vise également l'adoption de lois et/ou politiques favorables au secteur en question. Ainsi, cet indicateur GOV_TRI_3 est aussi un indicateur de gouvernance transversale.</p> <p><u>Théorie du changement</u></p> <p>Si les lois et/ou politiques publiques reflètent les besoins et les voix de toutes les parties prenantes (en particulier les groupes marginalisés) et sont basées sur des données probantes, si les citoyen-ne-s ont la possibilité de participer à leur élaboration et/ou leur adoption selon une information fiable, si les parties prenantes et les organisations de la société civile sont sensibilisées et ont la capacité et les ressources pour participer et influer (plaidoyer) efficacement les processus politiques,</p> <p>alors les lois et/ou politiques sont plus inclusives, transparentes équitables, efficace et acceptées par la population, ce qui renforce la bonne gouvernance,</p> <p>parce que les citoyen-ne-s ont confiance dans leurs autorités et ont les moyens de demander des comptes (redevabilité) sur la base d'une base légale et politique légitime (état de droit).</p>
Responsabilité thématique	Conseiller/Conseillère Senior pour la Gouvernance